

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 7 novembre 2014

**Rapporteur :
Monsieur Yves GENTRIC**

N° 1 DENV 14.8
Ordre de passage : n°10

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 19/11/2014
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/11/2014
(accusé de réception du 19/11/2014)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Demandes de subventions 2014 (DENV)

Délibération pour statuer sur les demandes de subvention pour l'année 2014 des différentes associations ayant une action en matière d'environnement ou protection animale. Le montant à répartir est de 5 598,00 €.

En 2013, la ville de Quimper a accordé des subventions aux associations suivantes :

- EAU ET RIVIERES DE BRETAGNE.....	1 524,49 €
- S.E.P.N.B.....	1 524,49 €
- L'ANIMAL DANS LA VILLE.....	2 396,57 €
- L'EAU ET LA TERRE	152,45 €

Ces associations renouvellent leurs demandes à la ville de Quimper pour l'année 2014 et une demande nouvelle a été reçue par la ville de Quimper de la part de l'association ABRAQ.

L'association « Eau & Rivières de Bretagne » mène depuis 1969, une action en faveur de la protection de l'eau et des rivières en Bretagne. Elle intervient sur l'ensemble des rivières bretonnes et sur l'Odet et ses affluents, par de multiples opérations.

L'association « Bretagne Vivante S.E.P.N.B. » œuvre depuis 1958 en Bretagne pour la protection de l'environnement. Cette association intervient pour la sensibilisation du public scolaire, sur différents domaines liés à l'environnement (milieu naturel, espaces sensibles, eau, déchets, etc.).

L'association « L'animal dans la ville » a été créée en 1997 par une partie des anciens membres de l'association S.P.A. (Société Protectrice des Animaux). L'association a pour vocation de sensibiliser et responsabiliser les possesseurs d'animaux. Elle œuvre en particulier dans la régulation de la population des chats dans les quartiers. Cette action est menée en partenariat avec la ville depuis 1992.

L'association « L'eau et la Terre » est une association écologique travaillant sur les bassins versants de l'Aven, du Jet et de l'Odet. Elle œuvre pour la protection et la défense de l'environnement et notamment pour une amélioration de la qualité de ressource en eau.

L'association ABRAQ (Association des bénévoles du refuge animalier de Quimper) a été créée en 2012 par des membres de la SPA. L'association a pour vocation de sensibiliser et responsabiliser les possesseurs d'animaux. Elle œuvre en particulier sur la collecte puis la distribution de croquettes aux plus démunis, sur le financement de soins vétérinaires. Elle souhaite mettre en place une campagne de sensibilisation à l'éducation canine (dressage, propreté, rappel réglementaire).

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à verser les subventions aux associations suivantes, pour l'année 2014 (imputation 6574.520.833) :

- EAU ET RIVIERES DE BRETAGNE.....	1 524,49 €
- S.E.P.N.B.....	1 524,49 €
- L'ANIMAL DANS LA VILLE.....	1 896,57 €
- L'EAU ET LA TERRE	152,45 €
- ABRAQ	500,00 €

Le maire,

Ludovic JOLIVET